

SOMMAIRE

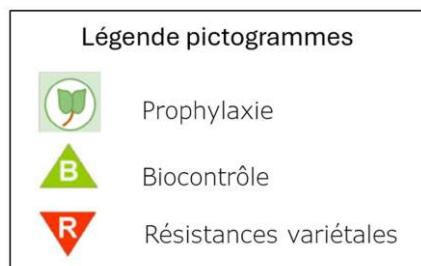
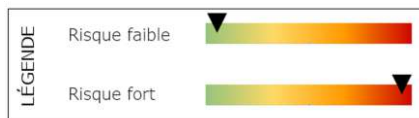
[Carottes](#)..... p2.

[Haricots](#)..... p4.

[Zoom](#)..... p5.

[Données météo](#)..... p6.

Indicateurs de risque			
Culture	Stade	Ravageurs	Maladies
Carotte rondelles et grosses carottes	Ø 2 à 3 cm	Mouche de la carotte 	Oïdium 
		Pucerons 	Alternariose 
Haricots	Pleine floraison à Récolte	Noctuelle armigère 	
		Noctuelles défoliatrices 	



Retrouver toutes les notes biodiversité : [Notes Nationales Biodiversité | Ecophytopic](#)



CAROTTES

Ravageurs

Mouche de la carotte

- **Observations**

Cette semaine, le réseau de surveillance compte sept pièges en place. Les captures restent globalement faibles sur l'ensemble des sites suivis, et aucun piège n'a atteint le seuil indicatif de risque de cinq mouches par piège. La pression du ravageur reste donc faible sur le réseau à ce stade.

- **Analyse du risque**

Risque faible.

- **Gestion du risque**

Suivant les observations et le relevé des pièges en place.



Respecter un délai d'au moins 5 ans entre deux cultures d'ombellifères (carotte, céleris, panais, persil...). En cas de problème important : éloigner pendant plusieurs années les cultures de carottes des foyers où les dégâts de mouche ont eu lieu.



*Piège mouche de la carotte
Crédit photo UNILET*

Pucerons

- **Observations**

Les observations réalisées cette semaine dans les parcelles du réseau de surveillance confirment l'absence du ravageur. Les observateurs n'ont relevé ni individu, ni symptôme caractéristique d'une infestation, que ce soit sur les organes aériens ou au niveau du sol selon les points de contrôle habituels. Cette absence de détection, observée sur l'ensemble des sites suivis, permet de considérer que le risque lié à ce ravageur reste, à ce jour, non avéré sur le réseau. La surveillance se poursuit afin de détecter tout signe précoce d'installation du ravageur.

- **Analyse du risque**

Risque faible.

- **Gestion du risque**

Surveiller les plaques engluées ou faire des comptages au champ.



Maladie

Oïdium

- **Observations**

Des symptômes d'oïdium sont observés dans de nombreuses parcelles de carotte du réseau de surveillance. La maladie se manifeste par le feutrage blanc poudreux caractéristique sur le feuillage, pouvant s'étendre progressivement à l'ensemble de la plante en cas de conditions favorables.



Parcelle de carotte avec des symptômes d'oïdium
Crédit photo UNILET

Certaines parcelles présentent des attaques fortement marquées, et ce phénomène concerne l'ensemble des secteurs, sans distinction géographique particulière. Une vigilance accrue est recommandée, notamment dans les parcelles les plus sensibles ou déjà touchées, afin de suivre l'évolution de la maladie dans les prochains jours.

- **Analyse du risque**

Risque moyen à fort.

- **Gestion du risque**

L'application de soufre, en préventif comme en curatif, constitue la méthode de protection recommandée.



Alternariose

- **Observations**

Les premiers symptômes d'alternariose commencent à être signalés en culture sur plusieurs parcelles du réseau de surveillance. Il s'agit pour l'instant d'un début d'attaque, avec seulement quelques symptômes visibles, généralement sous forme de taches brunes à noires, concentriques, sur le feuillage. À ce stade, la maladie reste peu développée, mais une surveillance régulière est recommandée dans les prochains jours, notamment en cas de conditions climatiques favorables à sa progression (humidité, alternance pluie/chaleur).

- **Analyse du risque**

Risque faible à moyen.

- **Gestion du risque**

Afin de limiter le développement de la maladie, il est recommandé de respecter une rotation d'au moins 4 à 5 ans entre deux cultures d'Apiacées (ombellifères).





HARICOTS

Ravageurs

Noctuelle armigère (*Héliothis armigera*)

- **Observations**

Parmi la vingtaine de pièges répartis sur le réseau de surveillance, les captures enregistrées cette semaine ont diminué par rapport aux relevés précédents. Cette baisse est observée de façon assez homogène sur l'ensemble des sites suivis. La surveillance se poursuit afin de confirmer cette tendance.

- **Analyse du risque**

Risque faible à moyen.

- **Gestion du risque**

Le maintien de la surveillance permettra de suivre l'évolution des vols.

Emploi de produits à base de *Bacillus thuringiensis* ou de spinosad sur jeune stade larvaire.

B

Noctuelles défoliatrices : noctuelle du chou (*Mamestra brassicae*), légionnaire de la betterave (*Spodoptera exigua*) et *Autographa gamma*

- **Observations**

Les relevés de cette semaine font état de peu de captures sur le réseau de surveillance. Malgré ce niveau encore limité, la vigilance reste de mise : le suivi des cultures doit se poursuivre afin d'observer l'évolution des populations et d'évaluer le niveau de risque pour les parcelles, à trois semaines de la récolte.

- **Analyse du risque**

Risque faible.

- **Gestion du risque**

Surveillance de toutes les parcelles à un stade précoce.

Emploi de produits à base de *Bacillus thuringiensis* ou de spinosad.

B

SANGLIERS

Des dégâts occasionnés par les sangliers sont observés dans plusieurs parcelles irriguées. Attirés par la présence de vers de terre, de larves, de hannetons dans un sol maintenu humide par l'irrigation, les animaux fouillent le sol en profondeur pour se nourrir, occasionnant un labourage des parcelles et un arrachage des cultures en place.

L'ensemble des espèces cultivées sur ces parcelles est concerné par ces dégâts : ciboulette, poireau, épinard et haricot. Il est recommandé aux producteurs de rester vigilants sur les parcelles irriguées, en particulier en périphérie de bois ou de zones boisées, et d'envisager si besoin des mesures de protection (clôtures électriques notamment) sur les secteurs les plus exposés.



Dégâts de sangliers dans une parcelle d'épinards
Crédit photo UNILET

ZOOM sur les organismes de quarantaine en cultures légumières

Un **organisme de quarantaine** est un agent nuisible -insecte, champignon, bactérie, virus ou nématode- absent d'une zone donnée, ou présent mais sous contrôle officiel, dont l'introduction ou la propagation pourrait avoir des conséquences économiques, environnementales ou sanitaires importantes.

Ces organismes sont encadrés par une réglementation stricte, aux niveaux national et international, notamment sous l'égide de la **Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)**, qui fixe les normes phytosanitaires mondiales.

Exemples d'organismes de quarantaine

Ralstonia solanacearum : bactérie sur tomate, pomme de terre – Impact : flétrissement bactérien.

Globodera rostochiensis : nématode sur cultures sur sol infesté – Impact : nématode à kyste, pertes de rendement importantes.

Liste non exhaustive : d'autres organismes réglementés ou émergents sont suivis selon les cultures et les zones. Les fiches de reconnaissance officielles (SORE) référencent l'ensemble des organismes concernés.

Pourquoi une surveillance dédiée ?

Les cultures légumières sont exposées à de nombreux organismes nuisibles. Certains sont classés "de quarantaine" en raison de leur dangerosité et de leur capacité à provoquer des pertes économiques majeures : leur gestion est un enjeu direct pour la sécurité alimentaire et la protection des systèmes agricoles.

La surveillance porte sur l'organisme nuisible lui-même, ses vecteurs, ses plantes hôtes, ainsi que les produits végétaux et objets susceptibles de le transporter. Elle permet d'évaluer la situation phytosanitaire d'un territoire et d'adapter les mesures de gestion à la réglementation en vigueur.

Modes de propagation

- Transport de plants ou de semences contaminés,
- Déplacement de sols ou d'outils agricoles
- Circulation internationale des marchandises,
- Facteurs naturels : vent, eau, insectes vecteurs.

La mondialisation des échanges a considérablement accru le risque d'introduction de ces organismes dans de nouvelles zones.

Mesures de prévention et de lutte

Détection : inspections régulières des cultures pour détecter précocement les foyers d'infection (observations, piégeages, prélèvements).

Réglementation : contrôles stricts aux frontières ; certificats phytosanitaires, interdictions d'importation selon les organismes visés.

Éradication : si détection → destruction des cultures contaminées, mise en quarantaine des parcelles, désinfection du matériel.

Bonnes pratiques : rotation des cultures, utilisation de plants et semences certifiés, hygiène du matériel entre parcelles.

Ressources

Pour accéder à la liste complète des organismes de quarantaine de l'Union européenne, le document de référence officiel est le règlement européen disponible sur EUR-Lex :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32019R2072>
Vous pouvez également consulter : [Fiches de reconnaissance des OQP](#)



Application mobile VIGICULTURE

L'application mobile de **Vigicultures*** est désormais disponible en téléchargement pour les Android et les Apple. Avec cette application mobile, les informations utiles pour les Bulletins de Santé du Végétal (BSV) peuvent dorénavant être renseignées directement au champ sur smartphones ou tablettes. Elle pourra être utilisée par les observateurs qui le souhaitent, dès la prochaine campagne d'observations des cultures.

**Outil réalisé avec le concours financier du Compte d'Affectation Spécial pour le Développement Agricole et Rural (CASDAR) géré par le Ministère en charge de l'Agriculture et porté par les Instituts techniques agricoles.*

DONNÉES MÉTÉO

Stations	Températures moyennes (°C)		Pluviométrie (mm)	
	Août 2026	1 ^{er} au 16 sept. 2026	Août 2026	1 ^{er} au 16 sept. 2026
BRENNILIS (29)	18.5	16.2	49.9	19.5
CORAY (29)	19.4	17.2	46.8	12.0
SAINT-SEGAL (29)	19.9	17.8	30.5	12.8
TREGUNC (29)	20.8	18.2	18.0	5.0
LORIENT (56)	20.7	18.0	11.2	4.6
PLOËRMEL (56)	21.1	18.7	33.4	3.4
PONTIVY (56)	20.5	18.2	35.4	6.6
VANNES (56)	21.0	18.4	45.9	5.4
LA ROCHE SUR YON (85)	22.8	19.7	54.8	2.6

Prévisions Météo France - Bretagne :

[PREVISIONS METEO FRANCE - Site Officiel de Météo-France - Prévisions gratuites à 15 jours sur la France et sur le monde](#)



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des BSV Légumes de transformation sur les sites internet suivants :

Chambre d'Agriculture de Bretagne :
<https://bretagne.chambres-agriculture.fr/>

DRAAF Bretagne :
<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr>

Direction de Publication :
Chambre Régionale d'Agriculture de
Bretagne
Animatrice inter-filières :
Françoise MAHEO
Tél : 06 43 18 94 19

Rédigé par :
UNILET
Animateur Légumes de transformation :
Pierre LE FLOCH
Tél. 02 98 39 33 24

Action co-pilotée par les
ministères chargés de
l'agriculture, de
l'environnement, de la santé
et de la recherche avec
l'appui financier de l'Office
Français pour la Biodiversité,
par les crédits issus de la
redevance pour pollutions
diffuses attribués au
financement du plan
Ecophyto.